

LE MADAWASKA

La Cle d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 22 AVRIL 1914

G.-E. DION, Administrateur

Un Incident à la Législature Provinciale

Les journaux de partis—bleus ou rouges—font tant de bruits à propos de scandales politiques—prétendus ou vrais—que nous avons pris pour ligne de conduite d'attendre les résultats finals avant de faire des commentaires sur ces événements. C'est ce que nous avons fait dans l'affaire Mousseau-Bérard-Bergevin. C'est ce que nous attendons faire dans les questions qui agitent la province en ce moment.

Mais nous avons pour mission de défendre les nôtres et de défendre nos droits contre les attaques de politiciens sans scrupules, qu'ils soient bleus ou qu'ils soient rouges. C'est pourquoi nous ne pouvons passer sous silence l'incident arrivé à la législature provinciale, vendredi dernier. Et nous voulons relater les faits aussi succinctement que possible, afin que l'on comprenne bien la portée de l'incident en question. Nous avons puisés ces faits dans les journaux des deux partis.

M. L. A. Dugal venait de porter des accusations contre les honorables J. K. Flemming et H. F. McLeod. Puis, il lut une liste des membres du gouvernement qu'il était prêt à exonérer. Lentement, il nomma : Morissey, Clark, Wilson et Murray. De ceux-là, il dit : "Je les exonère avec plaisir de cette accusation, vu que je n'ai contre eux ni évidence, ni soupçon".

Pas un mot du docteur Landry, le secrétaire provincial, le représentant des Acadiens dans le ministère. M. Clark fait remarquer à M. Dugal que le nom du docteur Landry a été omis. Il veut savoir si c'est par oubli, ou, à dessein. M. Dugal ne dit rien, et le procureur général continue son discours, et finit par un amendement, dans lequel, les accusés nommés sont les honorables J. K. Flemming, H. F. McLeod et D. V. Landry.

Alors M. Dugal se lève et dit : "Je n'ai pas accusé le docteur Landry", et, il reprend son siège. Au bruit des applaudissements, le docteur Landry prend la parole. Il dit que M. Dugal ne l'a pas accusé, mais, cependant, il ne l'a pas inclue dans la liste des exonérés. L'insinuation est évidente. M. Dugal devrait choisir l'un ou l'autre : soit l'accuser, soit l'exonérer. Après avoir déclaré qu'il n'avait aucune crainte d'aller devant une commission d'enquête, le docteur Landry lança les traits suivants à M. Dugal : "J'ai toujours considéré M. Dugal un homme honorable. Il est seulement un instrument dans la main des autres. Il n'est pas aussi honnête que je le croyais, de se faire l'instrument d'hommes sans scrupules et de proférer ou d'insinuer des accusations qu'il ne croit pas lui-même... Croit-il qu'il a suivi les dictées du "Fair-Play" britannique, lorsqu'il fait des insinuations contre moi et qu'il essaie de s'en tirer en disant qu'il ne m'a pas accusé? Je tiens autant à ma réputation qu'il tient à la sienne. Il n'a pas été assez homme pour m'accuser directement, mais, en même temps, il ne m'exonère pas... Est-ce que M. Dugal va m'accuser, ou, va-t-il m'exonérer?" Et le docteur Landry s'assit au milieu des applaudissements prolongés de la chambre.

Même, après ce défi cinglant, M. Dugal reste muet comme une carpe. Le secrétaire provincial lui lance encore le défi; cette fois, en anglais et en français. M. Dugal se lève et dit : "Je n'ai pas accusé le docteur Landry". Ce dernier n'est pas satisfait et demande des explications complètes. M. Dugal est visiblement mal à l'aise et va rejoindre MM. Carvell et Veniot qui siègent sur le parquet de la chambre. L'orateur rappelle M. Dugal à son siège. Le docteur Landry se lève de nouveau, et demande encore une fois, en anglais et en français, si M. Dugal est prêt à l'accuser. Ce dernier, poussé au pied du mur, se lève tout tremblant et dit, d'abord, en français, puis, en anglais, "Je n'ai aucune accusation à porter contre le docteur Landry". La chambre applaudit; le nom du docteur Landry est retranché de l'amendement Clark; et l'incident est clos.

Mais l'incident est significatif. Le ministère provincial se compose de six membres : cinq de langue anglaise, et l'honorable David V. Landry, le représentant des Acadiens.

L'honorable J. K. Flemming est mis en accusation; les honorables John Morissey, George M. Clark, John E. Wilson, et J. A. Murray sont exonérés publiquement. Pas un mot du docteur Landry. Contre le représentant français dans le ministère, on veut insinuer par le silence. Et ce n'est qu'après l'attitude énergique du docteur Landry que l'on amasse assez de courage pour dire toute la vérité, et

déclarer, à la face de la province, que l'on a aucune accusation à porter contre le représentant des Acadiens.

Que le docteur Landry soit conservateur ou qu'il soit libéral, pour nous la chose n'a aucune importance. Sa couleur politique n'entre pas, pour un iota, dans les considérations présentes. Lorsque nous croirons nos hommes publics honnêtes et intègres, nous les défendrons contre toute attaque d'où qu'elle vienne et quels qu'en soient les auteurs. Nous les défendrons pour l'honneur de la race française de la province. Nous les défendrons au nom de la vérité, du droit et de la justice. Nous voulons être respectés des autres nationalités; nous voulons, par conséquent, des représentants sans reproche; et, lorsque, dans un but politique ou autre, on voudra faire planer sur la tête de nos principaux compatriotes des insinuations malhonnêtes, nous serons sur la brèche et nous dirons bien haut : Faites vos preuves.

Le docteur Landry est un de nos hommes publics les mieux doués. C'est un orateur de premier ordre, dans les deux langues. Depuis son entrée dans la vie publique, il a su s'attirer le respect et la confiance des siens. Comme "débater" il est un des champions à la législature. Il est populaire chez les Anglais de la province. Il a abandonné une position lucrative, pour prêter ses talents et son habileté à l'avancement de son pays. Il a su, vendredi dernier, défendre son honneur contre les insinuations d'adversaires politiques, et, "têtu comme un Acadien", il n'a pas lâché prise avant d'avoir confondu la mauvaise foi de ceux qui voulaient laisser planer sur lui des soupçons non mérités.

Lorsque M. Dugal s'est levé pour porter ses accusations, il devait avoir des données, vraies ou fausses, sur lesquelles, il se basait. Il devait savoir, alors, s'il y avait des preuves contre le docteur Landry. S'il avait des preuves contre lui, il l'aurait incriminé. S'il n'en avait pas, pourquoi ne pas l'exonérer. Aucune personne de bonne foi pourra croire que des politiciens comme MM. Carvell, Veniot et E. S. Carter ont pu, par oubli, laisser de côté le nom du docteur Landry, dans une cause aussi importante. Quant à nous, nous croyons sincèrement que la chose fut faite à dessein.

Il est vrai que M. Dugal déclara, deux fois, qu'il n'avait pas accusé le docteur Landry. Il peut se faire que, M. Dugal, dans le moment, n'a pas réalisé l'immense différence qui existe entre : "Je n'accuse pas" et "Je n'ai pas d'accusation à faire". Peut-être que M. Dugal n'a pas vu de suite ce petit jeu. Il y a une différence du tout au tout. On peut avoir des accusations et ne pas accuser. Toutefois, comment expliquer que M. Dugal a dû consulter ses adeptes, avant de faire une rétractation complète? Comment se fait-il qu'il a fallu la défense vigoureuse du docteur Landry pour faire réaliser à M. Dugal qu'il marchait sur un terrain dangereux? La chose demande certainement des explications.

Un journal disait, l'autre jour : "Les Acadiens du Nouveau Brunswick, et de l'Acadie entière, doivent une dette de reconnaissance à ce brave député, qui en pleine législature, a eu le courage de parler notre belle langue française".

Un autre journal disait—Nous traduisons librement—: L'histoire et la tradition politique, dans la province du Nouveau Brunswick, a toujours été que, quelque acerbe que soit la controverse, les hommes ont hésité à faire des insinuations, sans avoir l'évidence requise. Il appartenait à L. A. Dugal, membre de l'assemblée législative pour le comté de Madawaska, se réclamant du même sang acadien qui coule dans les veines du Secrétaire Provincial, de violer cette tradition. A M. Dugal, n'appartient pas, cependant, tout le blâme. Il a été l'instrument d'autres hommes dont le seul but est de discréditer les membres du gouvernement provincial et dont les motifs sont les plus bas.

Nous croyons que l'opinion de ces deux journaux est exagérée. Mais il y a aussi du vrai dans ces deux commentaires. Nous ne croyons pas cependant que le fait de parler français à Fredericton, dans la législature, avec la permission de la députation entière, soit un acte de courage qui demande la reconnaissance de l'Acadie entière. Nous ne croyons pas, non plus, que M. Dugal a voulu violer, de propos délibéré, et, après mûre réflexion, la haute tradition politique mentionnée plus haut. Toutefois, il reste un nuage sur cette transaction. Et, avant que la chose soit éclaircie par les intéressés, il restera le doute que, sans cause, ni raison, sans évidence, ni soupçon, quelqu'un a voulu entamer la bonne réputation du représentant acadien dans le ministère provincial.

Abonnez-vous au "Madawaska"

Naissances

A Edmundston le 15 courant, M. et Mde Régis Thériault, une fille.

A St-Jacques le 16 courant, M. et Mde A. Roussel, une fille.

M. et Mde Fred F. Michaud, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une grosse fille, qui reçut au baptême les noms de Marie Rose.

Parrain : M. Fred Marquis; marraine : Melle Martine Madore, tous deux de Van Buren.

A vendre

Un emplacement de 3 arpents carrés, avec maison dessus construite, de 24x26, située à Baker Brook au village. Bonnes conditions. S'adresser à WALTER BAKER 20-2-m. Baker Brook.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 20 MAI 1914 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années trois fois par semaine, aller et retour, entre Grand Falls et St-Amand à commencer le 1er juillet prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Grand Falls-St-Amand et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission. BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, St-John, N. B., le 9 Avril 1914. N. R. COLTER, Inspecteur des Postes.

MADAWASKA GARAGE

En face de l'Hôtel Royal

M. Patrick Fournier offre en vente un automobile "Ford" avec un siège de deux places ou deux sièges de cinq places. L'auto est en très bon ordre.

M. Fournier est aussi agent pour le Dunlops Tires et il a toujours un assortiment complet d'accessoires pour réparer les autos, gazoline, huile, etc.

PENSEES DIVERSES

Si votre fils ne vous obéit pas quand il est grand, c'est que vous lui avez obéi quand il était petit.

Le premier à déclarer vos secrets est celui qui vous promet de les garder.

Nombreux sont ceux qui sèment de l'orge et s'imaginent récolter du blé.

Pour faire plaisir à une femme vantez sa beauté.

L'homme qui a le plus besoin de conseil est celui qui se croit le plus parfait.

L'homme laid jette la faute sur son habit.

Suivre la mode pour faire rire de soi.

Beaucoup s'imaginent que les conseils doivent être entendus mais non suivis.

NOTAIRE

J.-OSCAR LEVESQUE, B.A., LL.L. NOTAIRE. Règlements et administrations de successions. BUREAU : Bloc Lion, Rue de l'Eglise. RESIDENCE : Château Grandville. Téléphones : Kamouraska et National. FRASERVILLE, QUE.

CARTES D'AFFAIRES

AVOCATS

Casier Postal "S" Tél. 28-47
MAX. D. CORMIER, B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 29
STEVENS & LAWSON
Avocats, Notaires Publics
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 4 Téléphone
J. E. MICHAUD, B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND, B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau : Grand Falls
St-Léonard, tous les jendis de chaque semaine
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

MEDECINS

Phone 11
A. J. GUY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 30-41
EMILE SIMARD, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Tél. 46
ALB. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 18
J. A. RATTEY
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

A. E. THIBAUT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, N. B.

ANDRE A. LEVESQUE
MARCHAND GENERAL
Marchandises Sèches, Epiceries, Ferroviaire, Vaisselle
Propriétaire de Beurrière
Je fais aussi le commerce de montons
ST-ANDRE, CO. MADAWASKA, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

JOS A. GAGNE
PEINTRE DECORATEUR, TAPISSEUR
Toujours en magasin : Peinture et Tapisseries

Téléphone
LOUIS A. DUGAL
Contracteur Electricien
EDMUNDSTON, N. B.

Dr Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Médecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.

Bureau : 151 rue Lafontaine
Fraserville, P.Q.
Tél. Kamouraska, No. 325.
Tél. National, " 519

Heures de Bureau :
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir : 7 à 8 P.M.